



PROCÈS-VERBAL DU 02 AVRIL 2024

Convocation : 27/03/2024

Présents : MM. MMES. BARBIER Emmanuel - - BOUCHARD Brigitte -DAUDY François - JACQUET Serge - NICOLIN Sacha - OCLER Christine – RACINE Benoît - ROUSSELET Céline - ROUSSELET Philippe – TRONCIN Dominique

Autre invité : CHAPUIS Adeline

Absents excusés : MMES. BALLOT Dany – BERNOUX Céline - RICHARD Pascale - VEURIOT Stéphanie

Absent non excusé : M. MAGDELAINÉ Martial

Membres exercice = 15 – Présents = 9 – Votants = 9

Affichage : 07/04/2024

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Madame OCLER Christine est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour du Conseil municipal – Séance du 02 avril 2024

- 1 - Procès-verbal du Conseil municipal du 25/03/2024 – **Approbation**
- 2 - Compte de gestion 2023 – Budget Foyer Logement - **Délibération**
- 3 - Compte administratif 2023 – Budget Foyer Logement – **Délibération**
- 4 - Affectation des résultats 2023 - Budget Foyer Logement – **Délibération**
- 5 - Budget Primitif 2024 - Budget Foyer Logement – **Délibération**
- 6 - Compte de gestion 2023 – Budget Communal - **Délibération**
- 7 - Compte administratif 2023 – Budget Communal – **Délibération**
- 8 - Affectation des résultats 2023 - Budget Communal – **Délibération**
- 9 - Budget Primitif 2024 - Budget Communal – **Délibération**
- 10 - Questions diverses

01 – CONSEIL MUNICIPAL – Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil en date du 25 mars 2024.

Après avoir entendu les observations données par le Conseil municipal, ce dernier est adopté à l'unanimité.

02 – Compte de gestion 2023 – Budget Foyer Logement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actifs, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03 – Compte administratif 2023 – Budget Foyer Logement

Le Conseil municipal réuni le 02 avril 2024 sous la présidence de Monsieur RACINE Benoit, adjoint, délibérant sur le compte administratif du foyer logement de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Dominique TRONCIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ANNEXE POUR FOYER LOGEMENT M 22

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		57 302.45		1 152.74		58 455.19
Op. de l'exercice	679 928.59	650 145.55	12 996.71	13 452.66	692 925.53	663 598.21
TOTAUX	29 783.04			455.95	29 327.09	
Résultats clôture		27 519.41		1 608.69		29 128.10

EXCÉDENT GLOBAL FPA 29 128.10 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

04 – Affectation du résultat 2023 – Budget Foyer Logement

Considérant que le Compte Administratif 2023 du Foyer logement géré en M22 a généré :

Un déficit de fonctionnement de - 29 783.04 €
Considérant l'excédent de fonctionnement 2022 reporté de... + 57 302.45 €
Excédent de fonctionnement cumulé + 27 519.41 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement, sachant que la section d'investissement s'établit comme suit :

Un excédent d'investissement de..... + 455.95 €
Considérant l'excédent d'investissement 2022 reporté de + 1 152.74 €
Excédent d'investissement cumulé + 1 608.69 €

Compte tenu des corrections à apporter le cas échéant, et à annexer au Budget primitif 2022,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Apuration du déficit et affectation en recettes d'investissement au compte R 1068 pour un montant de 0.00 €.
Le solde étant affecté à l'excédent de fonctionnement reporté R 002 27 519.41 €
Le solde étant affecté à l'excédent d'investissement reporté au R 001 1 608.69 €

05- Budget Primitif 2024 – Budget Foyer Logement

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité moins une abstention, le Budget Primitif 2024 établi pour le Foyer logement de MOISSEY se décomposant comme suit :

Dépense de fonctionnement	798 660.00 €
Dépenses d'Investissement	44 046.69 €
TOTAL DES DEPENSES		842 706.69 €
Recettes de fonctionnement	771 140.59 €
Recettes d'Investissement	42 438.00 €
Report Excédent de fonctionnement 2022	27 519.41 €
Report Excédent d'investissement 2022	1 608.69 €
TOTAL DES RECETTES		842 706.69 €
BALANCE DE CLOTURE		0 €

06 – Compte de gestion 2023 – Budget communal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actifs, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

07 – Compte administratif 2023 – Budget Communal

Le Conseil municipal réuni le 02 avril 2024 sous la présidence de Benoît RACINE adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Dominique TRONCIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			80 273.29		76 321.77	
Réserves		3 951.52				
Op. de l'exercice	532 091.77	575 599.77	92 988.64	123 408.80	625 080.41	699 008.57
TOTAUX		43 508.00		30 420.16		73 928.16
Résultats clôture		43 508.00	49 853.13		6 345.13	

COMPTE ANNEXE POUR FOYER LOGEMENT M 22

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		57 302.45		1 152.74		58 455.19
Op. de l'exercice	679 928.59	650 145.55	12 996.71	13 452.66	692 925.53	663 598.21
TOTAUX	29 783.04			455.95	29 327.09	
Résultats clôture		27 519.41		1 608.69		29 128.10

EXCÉDENT

GLOBAL 22 782.97 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

08 – Affectation du résultat 2023 – Budget Communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur TRONCIN Dominique, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT Délibération prise en 2023 sur les résultats 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES À RÉALISER 2023 dépenses recettes	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	- 80 273.29 €		30 420.16 €	- €	- €	- 49 853.13 €
FONCT	3 951.52 €	3 951.52 €	43 508.00 €			43 508.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	43 508.00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	43 508.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	43 508.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

09- Budget Primitif 2024 – Budget Communal

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2024 se décomposant comme suit :

Dépense de fonctionnement	554 951.00 €
Dépenses d'Investissement	310 286.89 €
Report Excédent investissement 2023	30 420.16 €
Report Déficit fonctionnement 2023	43 508.00 €

TOTAL DES DÉPENSES **541 873.16 €**

Recettes de fonctionnement	554 951.00 €
Recettes d'Investissement	376 286.76 €

TOTAL DES RECETTES **931 237.76 €**
BALANCE DE CLOTURE EN SUREQUILIBRE **+ 389 364.60 €**

Mise à disposition d'un logement meublé à titre gracieux au Foyer Logement

Le Maire propose au Conseil municipal de mettre à disposition un logement à titre gracieux au Foyer Logement en contrepartie d'une surveillance de nuit. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mettre à disposition un logement à titre gracieux au Foyer Logement en contrepartie d'une surveillance de nuit. À savoir qu'un poste de nuit ne sera pas remplacé.

Vendredis Festifs

Les vendredis festifs débiteront à compter du 19 avril 2024.

Fête de Moissey

La fête du village aura lieu les 11 et 12 mai 2024. Avec la fête foraine, le traditionnel bal des conscrits et leur tour en char dans le village.

Initiation au vélo à l'école primaire

Le Maire a été contacté par l'animateur régional de Génération Vélo, programme de financement éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE). Il propose de former les enfants de CM1 et CM2 au vélo. La prise en charge de cette formation est partagée entre la commune et l'association. Il est proposé au conseil après avis favorable des enseignants de mettre en place ce projet sur l'école de Moissey. La participation de la commune s'élève à 600€. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

CRIC Festival

Par courrier en date du 09 février 2024, l'association Cric sollicite auprès du Conseil municipal une subvention pour une aide financière dans les projets de l'année 2024.

Il sera organisé le 15 mai, l'accueil de la Cie Pudding Théâtre, le 23 juin, une fête de la musique à Frasne les Meulières ainsi qu'un hommage à François Chapuis ainsi qu'un festival fin août à la Charme. En annexe à ce courrier le budget prévisionnel de l'association. Après avoir délibéré, le Conseil municipal accordera une subvention à l'association Cric d'un montant de 150 €.

La séance est levée à 23h00.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Dominique TRONCIN



La secrétaire de séance,
Christine OCLER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ocler', written in a cursive style.